

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026
(Convocation faite le 21/02/2026)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Julien GILLE.

Absents excusés : Madame Séverine SALVY ayant donné pouvoir à Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Gaëtan DEVOS, Madame Jennifer GUERIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Comptes financiers uniques 2025 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses votants (le Maire n'ayant pas pris part au vote), les comptes financiers uniques 2025 qui en résultent comme suit :

- Budget Général :	Recettes : 1 073 929,27 €	Dépenses : 850 016,70 €
- Budget Bois et Forêt :	Recettes : 35 919,57 €	Dépenses : 6 521,93 €
- Budget Lotissement :	Recettes : 954 046,91 €	Dépenses : 800 764,84 €

Affectation des résultats 2025 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2025 comme suit :

Budget Général :

- Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes) : 164 605,65 €.
- Compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » (recettes) : 59 306,92 €

Budget Bois et Forêt :

- Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes) : 29 397,64 €
- Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses) : 0 €

Budget Lotissement :

- Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes) : 100 158,83 €
- Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes) : 53 123,24 €

Vote des taux communaux d'imposition pour 2026 :

N'ayant pas reçu l'état 1259 de la Direction des Finances Publiques avant la réunion, cette décision est reportée.

Admissions en non-valeur

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'admettre en non-valeur la somme suivante :
- 50,00 € correspondant au titre n°239 de 2023 du budget général au nom de L'entrepotes Pizzas relatif à une facture de redevance d'occupation du domaine public impayée

- charge le Maire d'effectuer cette modification et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Vente de peupliers - Parcelles A2272p et A2505 Marais de Vicot - A566p La pâture aux chevaux

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de la scierie - exploitation forestière Huberlant de Cormicy (Marne) pour l'achat des peupliers :

- de la parcelle A2505 Marais de Vicot
- A566p La pâture aux chevaux
- A2272 partie Marais de Vicot, B2, 208, 358, 367, 374, 381, ZV42 à 45 parties (linéaire de la bordure du Marais d'Athis le long du chemin d'AF) s'élevant à respectivement 3 650,00 €, 28 850,00 € et 16 € la tonne

- les recettes seront encaissées sur le budget annexe Bois et Forêts,
- autorise le Maire à signer cette offre ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Vote des budgets primitifs 2026 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2026 (budget général, budget Bois et forêts et Lotissement) qui s'équilibrent comme suit :

Budget Général :

Section de fonctionnement : 810 434,80 €

Section d'investissement : 478 343,08 €

Il autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Il précise que la subvention de 3 000,00 € versée chaque année à l'association foncière d'Athis est suspendue dans l'attente de justificatifs de travaux effectués sur les chemins appartenant à la Commune.

Il demande à Monsieur le Maire de rappeler au président de l'amicale des sapeurs-pompiers que l'attribution d'une subvention est soumise à la présentation du bilan financier de l'année précédente.

Budget Bois et Forêt :

Section de fonctionnement : 61 899,64 €

Section d'investissement : 18 000,00 €

Budget Lotissement :

Section de fonctionnement : 540 307,83 €

Section d'investissement : 585 776,00 €

Location d'une salle de la Mairie pour l'activité de scrapbooking

Suite à la demande faite pour occuper une pièce de la mairie pour l'activité de scrapbooking, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de louer une pièce de la mairie pour l'activité de scrapbooking à compter du 1^{er} mars 2026,
- fixe le loyer annuel à 10,00 €,
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation correspondant et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Suite à la demande d'une administrée de réduire l'extinction de l'éclairage public, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les horaires qui restent de 23h00 à 6h00.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD